

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTE :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
 ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°12/2020

Date de la convocation du Comité syndical : dix-sept septembre deux mille vingt

Date de la séance du Comité syndical : vingt-quatre septembre deux mille vingt

Membres présents :

M. Rémi ANDRE, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Christian BRUGERON, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme. Nelly DAUDE, Mme. Monique DELAGRANGE, Mme. Régine DOUSSIERE, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LEGER, Mme. Catherine SANNIE-CARRIERE, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAU, M. Benoît VALARIER, Mme. Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Jacques BLANC (Ancien Président du SMLD), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot DOURDOU).

Secrétaire de séance : M. Alexandre BENEZET

OBJET : Administration générale – Installation des nouveaux délégués du Comité syndical

La séance est ouverte par le Président sortant, qui déclare les membres du Comité syndical (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Membres	Qual.	Nom	Prénom
GORGES CAUSSES CÉVENNES	T	DOUSSIERE	Régine
	S	COUDERC	Henri
MONT-LOZÈRE	T	BRUGERON	Christian
	T	MOURET	Evelyne
	S	CUBIZOLLE	Jeannine
CŒUR DE LOZÈRE	S	RANC	Christophe
	T	SUAU	Laurent
	T	COUDERC	Didier
	T	MARTIN	Philippe
	T	VALARIER	Benoît
	T	SAINTE-LÉGER	Christian
	S	BÉRENGUEL	Jean-François
	S	ANTRAYGUE	Jean-Luc
AUBRAC LOT CAUSSES TARN	S	FOLCHER	David
	S	VIGNAL-CHEMIN	Valérie
	S	BERGOGNE	Francis
	T	BLANC	Sébastien
	T	RODRIGUES	David
	T	LAFOURCADE	Noël
GÉVAUDAN	S	BADAROUX	Suzanne
	S	BONICEL	Pascale
	S	JURQUET	Didier
	T	ANDRÉ	Rémi
	T	CHAZALMARTIN	Serge
GÉVAUDAN	T	DELAGRANGE	Monique
	T	ITIER	Jean-Paul
	S	BASTIDE	Stéphane
	S	BOUNIEL	Lionel

REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA LOZÈRE
 07 OCT. 2020
 BUREAU DU COURRIER

Paraphe :

E-B

	S	REMISE	Vincent
	S	BREMOND	Patricia
HAUTES TERRES DE L'AUBRAC	T	MALHERBE	Eric
	S	HERMET	Vincent
RANDON MARGERIDE	T	RAYNALDY	Alain
	T	VIGOUROUX	Didier
	S	BEAUFILS	Joseph
	S	SAINT-LÉGER	Francis
DES CAUSSES À L'AUBRAC	T	STANNIE CARRIERE	Catherine
	T	VERLAGUET	Christine
	S	SIELVY	Sandra
	S	VIOLAC	Alain
COMTAL LOT ET TRUYÈRE	T	BENEZET	Alexandre
	T	PICARD	Eric
	T	SCHEUER	Bernard
	T	BOURSINHAC	Bernard
	T	CALMELLY	Jean-Luc
	S	PLAGNARD	Pierre
	S	COUSERAN	Nathalie
	S	ESCALIÉ	Georges
	S	RAMES	Jean-Louis
	S	GARDES	Élodie
AUBRAC, CARLADEZ ET VIADÈNE	T	REVEL	Benoit
	S	GASQ-BARES	Geneviève
CONQUES MARCILLAC	T	DAUDÉ	Nelly
	T	COMBAL	Jean-Pierre
	T	LAGRANGE	Davy
	T	FONTAINE	Hubert
	S	AYGALENQ	Roland
	S	VISSEQ	Guy
	S	POUGET	Christian
	S	ALIBERT	Jean-Louis
RODEZ AGGLOMÉRATION	T	GAYRARD	Patrick
	T	BOUCHET	Didier
	S	RIVIERE	Élodie
	S	RAUNA	Alain
PAYS RIGNACOIS	T	OLIVE	Benoît
	S	BOUYSSOU	Yves
CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE	T	CASTANIER	Michel
	T	RECOUSSINES	Jean-Louis
	S	GUY	Christian
	S	PERIER	Léon

Le Président sortant invite le Comité syndical à prendre acte du nouveau tableau du Comité syndical.

LE COMITE SYNDICAL,

- **PREND ACTE** du nouveau tableau du nouveau tableau du Comité syndical.
- Monsieur Alexandre BENEZET, membre du Comité syndical, est désigné en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le octobre 2020

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le octobre 2020

Le Président,

Le Président,

Eric PICARD



Paraphe :

E.P.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

07 OCT. 2020

BUREAU DU COURRIER

Eric PICARD



page n° - 21 -